

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARCH Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 143-2022

Objet : Signature du contrat territorial 2023-2025 OUESCO par Douarnenez Communauté

Rapporteur : Hugues TUPIN

Les captages prioritaires et sensibles du territoire doivent faire l'objet d'un plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses sur leur aire d'alimentation. Dans ce cadre, Douarnenez Communauté en partenariat avec le bureau d'études SCE réalise actuellement un diagnostic des pressions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du territoire (Kerstrat et Kergaoulédan). L'étape suivante est la constitution d'un plan d'action avec l'ensemble des acteurs de ces territoires. Pour Kerstrat, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) se propose de construire ce plan d'action.

Ce plan d'action sera une action structurante du contrat territorial 2023-2025 de OUESCO. Pour cela, il est nécessaire que Douarnenez Communauté soit signataire du contrat et délibère en ce sens.

Les différents objectifs de ce projet de contrat sont :

- La reconquête de la qualité de l'eau
- La restauration des milieux aquatiques
- Le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- L'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs et habitants du territoire.

Dans ce dernier point il est prévu :

« Les outils fonciers en appui des actions. Afin de favoriser l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau des captages d'eau potable [...] et lorsque l'usage actuel n'est pas compatible avec ces objectifs et ne peut pas évoluer durablement, la maîtrise de l'usage des terres sera recherchée via les outils fonciers (échanges, baux environnementaux, acquisition, ...).

Dans le cadre du plan de lutte mutualisé, contre les pollutions diffuses, sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles de l'Ouest-Cornouaille, d'autres outils comme par exemple les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pourront être mobilisés compte tenu des conclusions des diagnostics territoriaux des pressions en cours :

L'ajout d'opérations nouvelles nécessitera la signature d'un avenant au contrat, selon les modalités décrites [...] »

Dans le cadre de cette signature, Douarnenez Communauté s'engage à :

- Déléguer à OUESCO l'élaboration et l'animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable exploités
- Financer le reste à charge des actions prévues dans le plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages d'eau exploités
- Contribuer à la réalisation des bilans annuels et rendre compte de l'efficacité des actions menées
- Contribuer au bilan évaluatif des 6 ans
- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat.

Outre les points cités ci-dessus, il n'est pas prévu d'autres engagements, y compris financiers, de Douarnenez Communauté.

Les différents signataires du projet de contrat sont :

- Le Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Le Président du Conseil Régional de Bretagne
- Le Président du Conseil Départemental du Finistère
- La Directrice du Conservatoire du littoral
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- La Présidente de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- Le Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
- Le Président de Douarnenez Communauté
- Le Président du Syndicat intercommunal des eaux du Goyen
- Le Président du Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun
- Le Président de l'association Agréée de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques du Goyen.

Ce projet de contrat de territoire a été validé le 28 novembre 2022 par le comité syndical de OUESCO.

A noter que le contrat territorial se terminera en 2025 et que OUESCO ne peut pas s'engager sur une période plus longue avec ces financeurs. (AELB, Région, Département, ...)

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC eau et assainissement en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

Il est proposé :

- **D'approuver le projet contrat de territoire,**
- **D'autoriser le Président de Douarnenez-Communauté à signer ce projet de contrat de territoire.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**

